

## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

La Ville de Saint-Césaire demande des soumissions pour le projet qui consiste sommairement aux travaux de reconstruction complète des infrastructures de la rue de Versailles entre les avenues de l'Union et Denicourt incluant :

- remplacement de la conduite d'aqueduc, des conduites d'égout combiné et l'ajout d'égout pluvial;
- reconstruction de la chaussée, des trottoirs, de l'éclairage;
- ajout de noues paysagères et de travaux d'aménagement paysager.

Les documents de soumissions sont déposés sur le Système Électronique d'Appels d'Offres (SÉAO) depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023 et peuvent être obtenus en s'adressant au <https://m.seao.ca/information/ServiceClientele.aspx> ou en communiquant avec l'un de ses représentants au 1-866-669-7326 ou au 514-856-6600. Les documents ne peuvent être obtenus que par l'intermédiaire du SEAO. Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis ou indiqués dans les documents d'Appel d'Offres.

Toute soumission doit être présentée dans une enveloppe cachetée en deux (2) exemplaires clairement identifiés « original » et « copie », laquelle enveloppe porte la mention : «Reconstruction des infrastructures rue de Versailles entre l'avenue de l'Union et l'avenue Denicourt – **AO / HM202303.05** » et adressée à Ville de Saint-Césaire, service du Greffe, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0.

Toute soumission doit être déposée à l'adresse citée précédemment avant 10 h 00, le 13 avril 2023 où elles seront ouvertes publiquement à compter de 10 h 00, heure du Québec, au même lieu et au même jour.

Pour obtenir tout renseignement, le Soumissionnaire doit obligatoirement communiquer par courriel avec le seul Représentant du présent Appel d'Offres: M<sup>me</sup> Dominique Arpin, directrice du service des Travaux publics [service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca) . Il doit faire de même pour obtenir un rendez-vous pour faire une visite individuelle du site des travaux.

Conformément aux dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (AMP)* (RLRQ c. A-33.2.1), une plainte à l'égard du présent processus d'Appel d'Offres public, peut être déposée au plus tard le 23 mars 2023 avant 16 h 30. Celle-ci doit être rédigée sur le formulaire déterminé par l'AMP que le plaignant doit obtenir lui-même par le lien suivant : <https://www.amp.quebec//porter-plainte/plainte-organisme-public/> . Celle-ci doit être acheminée à la Ville à l'adresse électronique suivante dans le délai imparti : [service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca](mailto:service.greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca). Pour consulter la procédure de la Ville de Saint-Césaire, suivez ce lien : <http://www.villesaintcesaire.com/wp-content/uploads/2019/05/42Proc%C3%A9dure-traitement-plainte-573.3.1.4.pdf> .

Le projet qui fait l'objet du présent Appel d'Offres doit être conforme à tous les codes, lois et règlements applicables. La réalisation des travaux est conditionnelle à l'approbation du financement.

La Ville de Saint-Césaire ne s'engage pas à accepter, ni la plus basse, ni aucune des Soumissions reçues. Elle n'assume aucune obligation, ni frais, d'aucune sorte envers les Soumissionnaires.

Fait à Saint-Césaire le 1<sup>er</sup> mars 2023

M<sup>e</sup> Isabelle François, avocate  
Directrice générale et greffière